Accusé de réception en préfecture 095-219500261-20220321-DEL010-2022-DE Date de télétransmission : 29/03/2022 Date de réception préfecture : 29/03/2022



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

L'An deux mille vingt deux, Et le vingt et un Mars à 19h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 Mars 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoints

M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, Mme Laurine RENARD, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, pouvoir à Claude KRIEGUER - M. Alain BROCHARD pouvoir à Serge LOPEZ – Mme Sandrine BONNETAIN, pouvoir à Sylvie PESLERBE - Mme Karen RIAND, pouvoir à P. LAMOTTE - Mme Emmanuelle PONCHANT, pouvoir à Eric THERRY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE

## 10/7.1.4-COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2021 de la Commune, établi selon la nomenclature budgétaire et comptable M 14, et détaille l'ensemble des chapitres de ce Compte Administratif ; ledit Compte Administratif 2021 présentant un excédent de clôture de 477 019.43 €.

Monsieur BRAULT note des évolutions positives dans le domaine du personnel communal, et notamment la diminution du nombre de contractuels par rapport au nombre de titulaires ; il souhaite que le bilan social soit communiqué au Conseil municipal lorsqu'il aura été examiné par le C.I.G. ; et demande d'autre part des précisions sur la nature des honoraires réglés en 2021. Il lui est répondu qu'il s'agit principalement d'honoraires relatifs aux deux contentieux de la rue du Four et du futur parking d'Aval Eau.

Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, quitte la salle du Conseil et Monsieur THERRY prend la présidence de la séance pour faire procéder au vote.

Monsieur BRAULT précise qu'il s'abstiendra, dans la logique de sa position lors du vote du budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la concordance des comptes avec ceux certifiés par le Trésorier Municipal, par 16 voix Pour dont 4 pouvoirs, et 5 Abstentions (S. WILLEMIN, A. DESBOURGET, M. BRAULT, T. BOLLER, S. LENTZ),

APPROUVE les résultats du Compte Administratif 2021 de la Commune arrêtés aux chiffres suivants :

	Budget 2021	Réalisé 2021	R. à R. 2021	Total
Fonctionnemer Dépenses Recettes Excédent:	nt 3 512 587.00 3 512 587.00	2 839 023.02 3 625 182.97 <b>786 159.95</b>		2 839 023.02 3 625 182.97 <b>786 159.95</b>
Investissement Dépenses Recettes Excédent: Déficit:	2 910 860.00 2 910 860.00	980 162.63 615 423.04 <b>364 739.59</b>	62 491.18 118 090.25 <b>55 599.07</b>	1 042 653.81 733 513.29 <b>309 140.52</b>
Balance globale Dépenses Recettes Excédent:	e 6 423 447.00 6 423 447.00	3 819 185.65 4 240 606.01 <b>421 420.36</b>	62 491.18 118 090.25 <b>55 599.07</b>	3 881 676.83 4 358 696.26 <b>477 019.43</b>

-Pour extrait conforme-

Le Maire Claude KRIEGUER

